

Rabat, le 18/07/ 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE N°10 /13

L'ONSSA présente le bilan du contrôle sanitaire des produits alimentaires de la première semaine du mois du Ramadan

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) présente, suite à la réalisation d'opérations de contrôle sanitaire des produits alimentaires notamment ceux de grande consommation, le bilan de la première semaine du mois du ramadan 1434.

Ainsi durant cette période, les brigades de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **1691** sorties au niveau du marché national au cours desquelles elles ont pu effectuer **13124** visites des différents points de vente. Les **29791** actes de contrôles réalisés à cette occasion ont donné lieu à **750** Procès Verbaux de prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses, à **111** Procès Verbaux de Constatations Directes d'infraction et à **28930** actions de sensibilisation en matière d'entreposage de produits alimentaires, d'étiquetage et des conditions d'hygiènes.

Ces opérations de contrôle ont abouti à la saisie du circuit de commercialisation et à la destruction des produits suivants reconnus impropres à la consommation:

- 6629 kg** de dattes;
- 1200 kg** de fruits secs ;
- 200 kg** de gâteaux traditionnels;
- 275 kg** de farine de blé tendre;
- 62 litres** de boissons et jus
- 60 litres** d'eau minérale;
- 32 tonnes** kg de viandes rouges dont **500 kg** viandes issues d'abatage clandestin et **24 tonnes** d'abats de viandes rouges;
- 16 tonnes** de viandes blanches;
- 500 kg** produits à base de viandes (charcuterie;...)
- 1,7 tonne** de produits laitiers;
- 567 tonnes** de produits de la pêche ;
- 218 kg** de produits de la ruche ;
- 10993** unités d'œufs de consommation ;
- 30** repas et plats cuisinés
- 661 kg** d'autres produits

Quant au contrôle à l'importation, **5710 tonnes** de produits alimentaires ont fait l'objet d'un contrôle par les services compétents de l'ONSSA aux différents postes frontaliers. Au cours de ces contrôles, ces services ont traité **1005 dossiers d'importation**, ont effectué **465** actes de contrôle documentaires et physiques, réalisé **199** prélèvements d'échantillons pour analyses et ont refoulé **124 tonnes** de produits.

L'ONSSA est un établissement public crée par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.
www.onssa.gov.ma

- Contact : M. Abderrahman Hansal
- Tél : **06 73 99 78 38**
- Email : abderrahman.hansal@onssa.gov.ma